

Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de Chambon sur Voueize - 2 juin 2014

Sept communes sont concernées sur 43 km². Un arrêté ministériel a été pris le 18 novembre 2013 qui valide le permis de recherche par la société Cominor. Deux réunions à la Préfecture ont été organisées en présence de Monsieur Delorme, Président de Cominor, pour expliquer aux élus le bienfondé et l'absence de risque de ce projet minier.

A la demande des maires concernés, Monsieur MINNE, Président de l'association « oui à l'avenir » a fait part d'un certain nombre d'irrégularités. Une lettre collective des communes concernées par le PER sera adressée à l'Etat demandant la mise en place d'un comité de suivi (obligatoire et non programmé). Madame le Maire met au vote cette proposition qui est accordée à l'unanimité. Une motion de censure demandant la suspension du P.E.R. De Villeranges identique à celle prise par le Conseil Général de la Creuse est votée à l'unanimité. Le Conseil Municipal valide l'adhésion de la commune à l'association « oui à l'avenir ».